



VILLE DE CRUSEILLES
(HAUTE-SAVOIE)

ARR-2023/260

ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 et L 2213.2,
- VU le Code de la Voirie Routière,
- VU le Code de la Route,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- VU l'affaîssement en cours de formation sur le Chemin Rural dit De Chez Jailloux.
- **CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer la circulation au titre de la police de conservation du patrimoine

ARRETE

ARTICLE 1 :

A partir du 18 décembre 2023, et jusqu'à nouvel ordre, la circulation de tous les véhicules empruntant le Chemin Rural dit de chez Jailloux sur le territoire de la commune de CRUSEILLES sera interdite entre le numéro 2410 de la route de Deyrier, et le 400 du CR de chez Jailloux. Une pré-signalisation (route barrée) sera positionnée au niveau du carrefour de la route de Groisy (RD23) et le Chemin Rural.

ARTICLE 2 :

A titre exceptionnel, et considérant la fermeture de la RD 23 au niveau du 390 de la Route de Groisy, les véhicules de sécurité en intervention seront autorisés à passer sur ce tronçon le cas échéant.

ARTICLE 3 :

Les services techniques de la commune seront chargés :

- de veiller au maintien du balisage et de la signalisation pendant la durée des travaux.

Elle sera responsable des accidents pouvant survenir du défaut ou de l'insuffisance des prescriptions édictées au présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

ARTICLE 5 :

- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CRUSEILLES,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de CRUSEILLES,
- Le Directeur des services techniques

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUSEILLES, le 18 décembre 2023

Le Maire,
Sylvie MERMILLOD



Affiché le :

Mairie - 35 place de la Mairie - 74350 CRUSEILLES - Tél. : 04 50 32 10 38 - Fax : 04 50 44 07 36
mairie@cruseilles.fr

